



## 4 | Aide pour le commerce

Lancée à la Conférence ministérielle de l'OMC qui s'est tenue à Hong Kong, Chine en 2005, l'Initiative Aide pour le commerce dirigée par l'OMC a pour but d'aider les pays en développement, en particulier les PMA, à se doter de la capacité du côté de l'offre et de l'infrastructure liée au commerce dont ils ont besoin pour mettre en œuvre les Accords de l'OMC et en tirer profit et, plus généralement, pour accroître leur commerce. L'Examen global de l'Aide pour le commerce, qui a généralement lieu tous les deux ans, offre une occasion d'examiner comment une aide pour le commerce ciblée aide les pays en développement, et en particulier les PMA, à mieux exploiter les possibilités d'accès aux marchés, en quoi cette aide favorise leur intégration dans l'économie mondiale, comment les partenaires de développement contribuent à ce processus et, surtout, quelle est l'efficacité de ce soutien.

Dans le cadre de son mandat au sein de l'Initiative, l'OMC, en partenariat avec l'OCDE, organise un exercice biennal de suivi et d'évaluation qui vise globalement à étudier les flux mondiaux du soutien apporté au titre de l'Aide pour le commerce et les priorités en matière de commerce et de développement des pays, des arrangements régionaux et des donateurs et à mettre l'accent sur les thèmes préconisant l'Aide pour le commerce. Le thème adopté par les Membres de l'OMC pour l'exercice de suivi et d'évaluation de 2019 était « Soutenir la diversification et l'autonomisation économiques ».

Les données recueillies auprès des répondants dans le cadre de l'exercice de suivi de l'Aide pour le commerce 2019 ont mis en évidence le caractère central de la diversification économique en tant qu'objectif de politique générale. La diversification économique est

considérée comme une composante essentielle du développement économique grâce à laquelle une économie s'oriente vers une structure de production et d'échanges plus variée et moins concentrée. Le manque de diversification économique est associé à une vulnérabilité économique accrue, car les chocs extérieurs peuvent compromettre le processus de développement. Les exportations peuvent se diversifier par une augmentation de la variété et du volume des produits et services exportés et/ou des partenaires commerciaux (on parle ici de diversification à la marge extensive) ou par une augmentation de la proportion des produits et services exportés et/ou par une augmentation des prix pour ces exportations (on parle alors de diversification à la marge intensive).

Par rapport aux autres continents, dans l'exercice de suivi de l'Aide pour le commerce 2019, c'est l'Afrique qui a enregistré la part la plus importante de répondants (34 répondants africains sur 35 – soit 97 % – dont 26 provenaient de PMA) indiquant que la diversification économique était une priorité pour le développement. Cela coïncide avec l'accent mis sur la diversification économique dans le cadre stratégique commun de l'Union africaine pour une croissance inclusive et un développement durable intitulé « Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons ». <sup>1</sup> Cela s'aligne également sur la résolution adoptée le 25 juillet 2016 par l'Assemblée générale des Nations Unies, selon laquelle 2016-2025 serait la troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (IDDA III). <sup>2</sup>

En ce qui concerne les progrès réalisés en matière de diversification économique, l'Afrique enregistre également la plus grande part de réponses positives, 71 % des répondants ayant déclaré avoir constaté des progrès à cet égard depuis le lancement de l'Initiative Aide pour le commerce en 2006. Ce pourcentage est nettement plus élevé que celui des pays en développement en général, puisque seuls 47 des 88 pays ayant répondu ont indiqué que des progrès avaient été accomplis (53 %).

Au niveau sectoriel, l'agriculture est le secteur le plus fréquemment cité pour ce qui est des progrès en matière de diversification économique, suivi de l'industrie et des services. Sur 88 répondants, 67 (soit 76 %) ont indiqué qu'une capacité industrielle ou manufacturière limitée était le principal obstacle à la diversification économique. Il ressort clairement de l'exercice de suivi de 2019 que l'accès au financement du commerce est considéré comme un obstacle.

Ces résultats restent en accord avec les tendances qui ressortent des statistiques commerciales. Depuis 2000, l'Afrique a enregistré le plus fort taux de croissance (70 %) de toutes les régions pour ce qui est du nombre de catégories de produits agricoles exportées, ce nombre étant passé de 54 à 92 catégories du Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (Système harmonisé ou SH) exportées dans ce secteur entre 2000 et 2017. En Afrique, le nombre de catégories de produits industriels exportées a augmenté de 70 %, passant de 133,5 en 2000 à 226,5 en 2017. De toutes les régions, c'est l'Afrique qui a enregistré le plus fort taux de croissance dans la diversification des exportations de produits industriels entre 2000 et 2017, devant l'Asie (31 %) et l'Amérique (17 %).

Par ailleurs, cette diversification diffère selon les régions ; l'Afrique du Nord est en tête, en termes non seulement de niveau de diversification des produits, mais aussi de taux de croissance, puisqu'elle est parvenue à exporter plus de 4 000 catégories de produits en 2017. L'Afrique australe se place en deuxième position pour ce qui est de la diversification des produits d'exportation, ses exportations ayant couvert plus de 3 000 codes du SH. En revanche, les exportations de l'Afrique centrale, de l'Afrique orientale et de l'Afrique de l'Ouest n'ont pas couvert plus de 700 catégories de produits cette même année.

Tous les répondants n'ont pas rapporté de tels progrès. Cinq répondants africains (le Burundi, les Comores, l'Éthiopie, la République centrafricaine et le Soudan du Sud) ont fait savoir qu'ils n'avaient réalisé aucun progrès en matière de diversification économique depuis 2006. Parmi les contraintes examinées figuraient un manque de financement (Burundi), le conflit interne de 2013 (République centrafricaine), des progrès limités dans la transformation des produits traditionnels et la dépendance vis-à-vis de quelques produits d'exportation (Comores).

Au printemps 2020, un nouveau programme de travail de l'Aide pour le commerce pour 2020-2021 a été adopté par les Membres de l'OMC sur le thème « Permettre un commerce connecté et durable » <sup>3</sup> et, en juillet 2020, les Membres sont convenus de proroger l'actuel programme de travail biennal de l'Aide pour le commerce jusqu'en 2022, année où le prochain examen global doit aussi avoir lieu. <sup>4</sup> Bien que le programme de travail ait été rédigé avant la propagation mondiale de la COVID-19, ses thèmes sont pertinents pour plusieurs aspects du commerce effectué dans et par les pays

---

**Depuis 2000, l'Afrique a enregistré le plus fort taux de croissance (70 %) de toutes les régions pour ce qui est du nombre de catégories de produits agricoles exportées.**

africains, alors que le monde subit les effets de la pandémie.

L'un de ces aspects est la connectivité numérique, ou l'absence de cette connectivité, dont l'importance pour les entreprises est ressortie avec les effets économiques de la COVID-19. Pendant la période de confinement de 2020, qui a affecté des milliards de personnes à travers le monde, certains acteurs économiques ont pu continuer de travailler en ligne tandis que d'autres ont dû suspendre leurs activités. La crise de 2020 a mis en évidence les failles dans la connectivité au sein des pays africains et a souligné l'importance de l'adaptation et de la transformation numériques. Les travaux menés dans le cadre du nouveau programme de travail de l'Aide pour le commerce devraient permettre d'examiner comment l'accroissement de la connectivité numérique et des compétences électroniques contribuent aux objectifs de diversification des exportations et d'autonomisation.

### Fonds versés à l'Aide pour le commerce : avant et après la pandémie de COVID-19

Le montant total de l'Aide pour le commerce déboursé depuis 2006 s'élève actuellement à 451 milliards de dollars EU. Ayant reçu 163 milliards de dollars EU, l'Afrique est l'un des deux principaux continents bénéficiaires. L'autre est l'Asie, qui a reçu 170 milliards de dollars EU au cours de la même période. En comparaison, l'Océanie a reçu 371 millions de dollars EU, l'Amérique latine et les Caraïbes 35 milliards de dollars EU et l'Europe 42 milliards de dollars EU.

En 2018, l'Afrique a reçu 16,9 milliards de dollars EU au titre de l'Aide pour le commerce.<sup>5</sup> Cela représentait une augmentation de 180 % par rapport aux 6 milliards de dollars EU alloués en 2006. Un peu moins de la moitié des 16,9 milliards de dollars EU reçus en 2018 sont allés aux PMA africains (environ 8 milliards de dollars EU, soit 47 %).

En termes de catégories, les décaissements de l'Aide pour le commerce en faveur de l'Afrique ont été consacrés à l'infrastructure économique (53 %), au renforcement des capacités de production (44 %), ainsi qu'à la politique et à la réglementation commerciales (3 %). En termes de secteurs, 25 % des décaissements sont allés à la production et à la fourniture d'énergie, 24 % au transport et à l'entrepôt et 21 % à l'agriculture. Les autres secteurs reçoivent les 30 % restants. Les engagements au titre

de l'Aide pour le commerce pour 2018 ont atteint 20,9 milliards de dollars EU, soit une augmentation de 137,5 % depuis 2006 et d'un tiers depuis la récession mondiale de 2008-2009.

À ces chiffres s'ajoutent 9 milliards de dollars EU provenant des fournisseurs Sud-Sud, qui deviennent une source de financement de plus en plus importante pour les pays en développement. Toutefois, on ne peut guère dire quelle part de ce total est liée au commerce car les donateurs Sud-Sud ne sont pas tenus de déclarer leurs contributions à une quelconque organisation internationale.

Pour répondre aux besoins de financement exceptionnels déclenchés par la pandémie de COVID-19, les institutions financières internationales ont annoncé, lors d'un webinaire sur l'Aide pour le commerce tenu à la fin de mai 2020 par le Comité du commerce et du développement, qu'elles intensifiaient leur intervention pour soutenir la reprise économique et la résilience. Ce soutien passait par des mesures d'urgence, un allègement de la dette, le développement du commerce et un appui à l'ajustement lié au commerce. Pour 100 pays, le FMI a accéléré les demandes de soutien et a fourni un allègement de la dette dans le cadre du Fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes, qui a la capacité de fournir 500 millions de dollars EU d'allègement sous forme de dons. À la suite d'un appel lancé par le FMI et la Banque mondiale, le G-20 a mis en place l'Initiative de suspension du service de la dette, qui offre une suspension temporaire du service de la dette à 73 des pays les plus pauvres du monde, dont 38 se trouvent en Afrique subsaharienne. Selon les estimations de la Banque mondiale, ce dispositif permettra de fournir jusqu'à 11,5 milliards de dollars EU d'allègement de paiement, dont 6,6 milliards de dollars EU en faveur des pays de l'Afrique subsaharienne.<sup>6</sup>

En avril 2020, la Banque mondiale a mobilisé un fonds de 160 milliards de dollars EU pour faire face aux effets de la pandémie de COVID-19 sur une période de 15 mois. Elle a également mis en évidence les bonnes pratiques suivies par les décideurs pour soutenir l'atténuation de la pandémie, notamment :

- i) en facilitant l'accès aux marchandises et fournitures médicales essentielles ;
- ii) en appuyant la consommation d'articles essentiels et en limitant les incidences sur les pauvres ;



- iii) en aidant les exportateurs à maintenir les emplois et les recettes en devises ;
  - iv) en protégeant l'économie du ralentissement causé par la COVID-19 ; et
  - v) en simplifiant les procédures réglementaires et les procédures aux frontières pour faciliter l'accès aux marchandises médicales liées à la COVID-19 et aux produits alimentaires essentiels.
- ii) de facilité de trésorerie d'urgence allant jusqu'à 405 millions de dollars EU pour aider les clients qui se heurtaient à des problèmes de liquidité à court terme en raison de la COVID-19 ; et
  - iii) de facilité de financement du commerce et de garanties commerciales allant jusqu'à 270 millions de dollars EU pour aider les clients à accéder au financement du commerce et aux garanties commerciales.

La BAfD est un autre fournisseur important de financement pour l'Afrique. Pour lutter contre la crise, la BAfD a déployé au cours du troisième trimestre de 2020 la Facilité de réponse rapide à la COVID-19, un mécanisme doté d'une enveloppe de 7,4 milliards d'UC<sup>7</sup> (équivalant à 10 milliards de dollars EU) qui a fourni un soutien flexible pour les opérations souveraines et non souveraines. L'enveloppe comprenait 5,5 milliards de dollars EU pour les opérations souveraines dans les pays de la BAfD, 3,1 milliards de dollars EU pour les opérations souveraines et régionales dans les pays sur lesquels portait l'action du FAD et 1,5 milliard de dollars EU pour les opérations non souveraines (c'est-à-dire dans le secteur privé) dans tous les pays africains.

S'agissant des opérations souveraines, la Facilité de réponse rapide à la COVID-19 peut fournir en priorité un appui budgétaire accéléré pour que les pays membres de la région puissent financer des mesures de réponse d'urgence. Cette approche s'est avérée efficace, car elle a laissé suffisamment de marge de manœuvre pour permettre à ces pays de demander l'appui qui correspondait le mieux à leurs besoins et tenir dûment compte du risque croissant de surendettement dans nombre de pays africains. Les opérations visent à soutenir la croissance, à renforcer la gouvernance économique et financière, à soutenir les réformes politiques et institutionnelles, à atténuer les conséquences adverses des chocs et à contribuer à la reprise, au renforcement de l'État et à l'apurement des arriérés dans les États fragiles.

Les opérations non souveraines concernaient le secteur privé, avec 1,35 milliard de dollars EU attribués aux clients existants du secteur privé sous forme :

- i) de report des paiements au titre du service de la dette allant jusqu'à 675 millions de dollars EU pour anticiper les demandes des clients du secteur privé en vue d'un report limité dans le temps de leurs dettes envers la BAfD ;

La BAfD a déclaré être consciente du fait que la COVID-19 perturbait fortement la production et les chaînes d'approvisionnement mondiales, y compris en Afrique. En 2018, 15 % des exportations totales de l'Afrique étaient destinées à d'autres pays africains. Toutefois, ce chiffre s'entendait à l'exclusion du commerce informel, qui était particulièrement vulnérable aux effets de la pandémie. Le commerce transfrontières informel concerne souvent les produits agricoles (par exemple le maïs et le riz), ce qui le rend important pour la sécurité alimentaire. Les restrictions au commerce et au mouvement des personnes ont d'importantes conséquences socioéconomiques.

Le lancement de la ZLECAf devait avoir lieu le 1<sup>er</sup> juillet 2020, mais il a été repoussé au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Les négociations sur les services, les concessions tarifaires et les règles d'origine ont commencé. Cependant, toutes les réunions et négociations ont été à présent suspendues en raison des restrictions en matière de voyages liées à la COVID-19. La BAfD prévoit de continuer à soutenir la ZLECAf et elle a restructuré un projet d'appui institutionnel de 5 millions de dollars EU récemment approuvé en vue de contribuer à la création du Secrétariat de la ZLECAf et aux négociations.

La crise liée à la COVID-19 risque de se faire sentir encore quelque temps, et il y a toujours un risque de recrudescence des infections. La BAfD entend aider les pays africains à élaborer des stratégies avisées pour rouvrir leurs économies d'une manière qui permette de remettre en service les industries clés et d'aider les populations à se déplacer tout en garantissant la sécurité des méthodes de travail. À plus long terme, la BAfD est d'avis que la crise est susceptible de porter en elle les germes qui permettraient de repenser à grande échelle les structures économiques, les systèmes de prestation de services et le contrat social de l'Afrique. Des tendances telles que la numérisation, la consolidation des marchés et la coopération régionale s'accroissent et créent

---

**En 2018, l'Afrique a reçu 16,9 milliards de dollars EU au titre de l'Aide pour le commerce. Cela représentait une augmentation de 180 % par rapport aux 6 milliards de dollars EU alloués en 2006.**

de nouvelles possibilités s'agissant de stimuler la fabrication locale, de formaliser les petites entreprises et d'améliorer les infrastructures urbaines.

### Coopération Sud-Sud et autres formes de financement du développement

En réponse aux questionnaires de l'OCDE et de l'OMC sur l'Aide pour le commerce de 2019, 21 pays africains partenaires sur 35 et 24 donateurs sur 35 ont indiqué que l'Aide pour le commerce les avait aidés à mobiliser d'autres formes de financement du développement. Plusieurs pays ont fait remarquer que l'apport de financements des donateurs par le biais de l'Aide pour le commerce avait spécifiquement conduit au financement d'activités complémentaires par d'autres donateurs, voire, dans certains cas, à une augmentation de l'investissement étranger direct non concessionnel.

Plusieurs fournisseurs importants de coopération pour le développement ne notifient pas leurs apports dédiés au financement du développement à l'OCDE. Selon une estimation prudente de cette dernière, le montant brut total du financement du développement accordé à des conditions libérales par 10 pays qui ne communiquent pas de données en la matière a atteint 9 milliards de dollars EU en 2017, et il est difficile de déterminer quelle part de ce montant a été allouée à des programmes ou projets en lien avec le commerce.

La deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, qui s'est tenue en 2019, a constaté que le commerce jouait un rôle dans la croissance et le développement économique des pays en développement et a reconnu la contribution importante de la coopération Sud-Sud et triangulaire – selon laquelle un donateur traditionnel facilite une initiative Sud-Sud – dans le domaine du commerce, ainsi que sa capacité de promouvoir le développement durable. La coopération triangulaire a été introduite pour la première fois dans les années 1970 et des études et analyses montrent qu'elle est par ailleurs devenue plus populaire ces dernières années. Elle combine différents types de ressources (ressources financières et en nature, connaissances, technologie ou autres ressources) pour faciliter les initiatives Sud-Sud et tire parti des avantages comparatifs de chaque partenaire en visant à obtenir un résultat

qui soit supérieur à la somme des contributions individuelles.

Lors de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, 29 des 33 pays partenaires africains ont désigné la Chine comme étant le partenaire Sud-Sud qui accordait le financement le plus important pour la diversification économique, suivie de près par l'Inde, désignée par 18 pays partenaires africains.

### Industrialisation et réduction de la pauvreté : théorie du changement

Le commerce joue un rôle clé dans l'industrialisation en diffusant de nouvelles technologies. La technologie et l'innovation dans le domaine du commerce ont une relation synergique qui peut conduire à un cercle vertueux favorisant l'industrialisation lorsque les pays bénéficient de marchés ouverts. Le commerce entraîne des gains économiques à la fois statiques et dynamiques pour les pays qui y participent. Les gains statiques découlent du fait que les pays peuvent se spécialiser dans le commerce des marchandises et des services qu'ils produisent avec le plus d'efficacité. Cela permet de maximiser la production durable dans le pays et au niveau mondial, tout en profitant aux consommateurs du monde entier, qui peuvent alors obtenir les meilleurs produits et services aux prix les plus bas.

Le commerce engendre également des gains dynamiques, qui découlent d'une concurrence accrue et du transfert de technologies, de connaissances et d'innovation que les échanges encouragent. Il existe un lien synergique entre le commerce, la technologie et l'innovation. D'abord, des marchés ouverts favorisent la concurrence, ce qui permet des entrées de capitaux et l'importation de biens d'équipement à forte intensité technologique. Exposer les entreprises nationales à la concurrence internationale les encourage à innover et à augmenter leur productivité. Cela s'ajoute à leurs avantages comparatifs existants, ce qui rend ces entreprises aptes à exporter et a un effet d'entraînement sur les échanges. De fait, il a été constaté que l'ouverture des marchés était un déterminant essentiel du commerce et de l'investissement entre pays en développement et pays développés, permettant le transfert des technologies nécessaires à l'industrialisation et au développement.

La circulation plus libre des marchandises et des idées, couplée aux avancées dans les secteurs des transports et des technologies

En réponse au questionnaire de l'OCDE et de l'OMC sur l'Aide pour le commerce de 2019, 21 pays africains partenaires sur 35 ont indiqué que l'Aide pour le commerce les avait aidés à mobiliser d'autres formes de financement du développement.

de télécommunication, a donné lieu à la création de chaînes de valeur régionales et mondiales qui ont transformé la production et le commerce. Cela a eu des conséquences importantes pour les pays africains, qui peuvent désormais pénétrer les marchés mondiaux en exportant une seule pièce ou un seul composant d'un produit, sans devoir développer la base industrielle nécessaire pour fabriquer le produit fini. Cela a aussi eu des implications pour les individus et pour la lutte contre la pauvreté car le commerce crée des possibilités d'emplois mieux rémunérés. Une grande partie des emplois sont liés au commerce (exportations ou importations) et les exportateurs comme les importateurs offrent un salaire plus élevé car le commerce est une activité à forte intensité de qualifications.

Le système commercial multilatéral stable placé sous l'égide de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et de l'OMC a sans aucun doute contribué à l'industrialisation et au recul sans précédent de la pauvreté au cours des deux dernières décennies. Le commerce, correctement exploité, peut stimuler la croissance économique, créer des emplois, réduire les prix à la consommation et favoriser le développement technologique et l'augmentation de la productivité. Il faut veiller à ce que ces gains tirés du commerce soient équitablement répartis entre les populations, à l'échelle mondiale ainsi qu'au niveau national.

Si le commerce n'est pas inclusif, il peut engendrer du chômage, de la pauvreté et une augmentation des inégalités de revenus. Les subventions de l'État, un régime commercial international qui favorise les grandes entreprises transnationales au détriment des MPME, la sous-utilisation des accords de transfert de technologie, les problèmes d'accès aux marchés et d'autres obstacles non tarifaires peuvent empêcher les pays les plus pauvres d'accéder aux marchés les plus importants et contribuer au maintien et à l'aggravation des inégalités.

L'OMC a adopté plusieurs décisions et accords importants qui contribuent à la diversification économique des pays en développement Membres, y compris les pays africains en développement. Il s'agit notamment de l'AFE, mais aussi d'accords tels que l'Accord sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce (MIC) et le GATT. Tous les Accords de l'OMC contiennent des dispositions spéciales, communément appelées « traitement spécial et différencié (TSD) », en faveur des pays en développement, qui prévoient notamment des délais plus longs pour la mise en œuvre des accords et des engagements, des mesures

visant à accroître les possibilités commerciales de ces pays et une assistance pour les aider à mettre en place l'infrastructure nécessaire pour les activités de l'OMC, à régler les différends et à appliquer les normes techniques. Les PMA bénéficient d'un traitement spécial et sont notamment dispensés d'appliquer de nombreuses dispositions. Plus précisément, le GATT, l'un des accords fondateurs de l'OMC, est un accord flexible qui intègre les besoins des pays en développement, y compris, dans sa partie IV, la description détaillée du traitement préférentiel non réciproque accordé aux pays en développement ainsi que la Clause d'habilitation ou « Décision concernant le traitement différencié et plus favorable, la réciprocité et la participation plus complète des pays en voie de développement ».

Par ailleurs, l'Accord sur les MIC reconnaît que certaines mesures concernant les investissements peuvent avoir des effets de restriction et de distorsion des échanges. Il dispose que les Membres de l'OMC ne peuvent appliquer aucune mesure établissant une discrimination à l'encontre de produits étrangers ou conduisant à des restrictions quantitatives, ce qui est contraire dans les deux cas aux principes fondamentaux de l'Organisation. Dans certains cas, l'Accord sur les MIC a réussi à encourager les entreprises étrangères à s'approvisionner davantage au niveau local et à accroître les exportations des économies locales. Toutefois, le résultat final de l'Accord sur les MIC dépend, comme pour beaucoup d'autres politiques commerciales, des conditions locales, et les effets positifs ont été attribués à divers facteurs, notamment les capacités des gouvernements, la capacité d'absorption locale de la main-d'œuvre et des entreprises nationales, et la mesure dans laquelle les dispositions appliquées étaient compatibles avec les autres politiques industrielles et commerciales (CNUCED, 2007). Parmi les accords plus récents ayant eu des résultats positifs pour les pays en développement figurent l'AFE, ainsi que d'autres décisions détaillées ci-après.

Plusieurs de ces décisions ont eu une incidence particulière sur les PMA africains. C'est le cas notamment de la Décision ministérielle de Hong Kong et de la Décision ministérielle de Bali concernant l'octroi d'un accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent aux PMA.<sup>9</sup> Il existe des différences importantes d'un PMA à l'autre pour ce qui est du type de droits appliqués à leurs exportations lorsqu'ils entrent sur les marchés des pays donneurs de préférences et l'accès en franchise de droits

---

**Grâce à la création de chaînes de valeur mondiales, les pays africains peuvent désormais s'intégrer aux marchés mondiaux en se fixant pour objectif d'exporter une seule pièce ou un seul composant d'un produit.**

**Plusieurs décisions ministérielles ont eu une incidence particulière sur les PMA africains.**

et sans contingent pourrait être amélioré dans de nombreuses économies. Les Membres de l'OMC ont également porté leur attention sur la mise en œuvre effective de la dérogation concernant les services pour les PMA, qui vise à accroître la participation de ces pays au commerce des services. Des progrès considérables ont également été réalisés en ce qui concerne la mise en place de règles d'origine préférentielles simples et transparentes grâce à l'adoption de deux décisions sur les règles d'origine préférentielles pour les PMA à la Conférence ministérielle de Bali en 2013 et à la Conférence ministérielle de Nairobi en 2015.<sup>9</sup>

Le processus d'industrialisation en général et le secteur manufacturier en particulier sont les principaux moteurs de la réduction de la pauvreté dans le monde. Le secteur manufacturier affiche une productivité et un taux d'augmentation de cette productivité supérieurs à ceux du secteur agricole et génère constamment des emplois et des revenus. Tant l'offre que la demande de ce secteur montrent toute l'importance que revêt le développement des technologies et des compétences pour le renforcement des capacités de production. En outre, le cercle vertueux de la consommation de produits manufacturés, en tant qu'élément de la demande, met en évidence les forces motrices de la diversification et de la massification de la demande de produits manufacturés.

L'interaction entre l'offre et la demande façonne le processus de transformation structurelle et influe donc fortement sur le développement d'une économie. Si l'on commence par l'impact du commerce sur le processus de diversification industrielle, nous constatons que la pénétration de nouveaux marchés a une incidence considérable sur l'ensemble de l'économie grâce à la consommation de produits manufacturés. L'émergence d'une nouvelle demande, les effets indirects des technologies à l'échelle mondiale et l'accès à un réseau de production international établi jouent un rôle central dans le développement du secteur manufacturier. En outre, l'ouverture d'une économie au commerce favorise l'afflux d'investissement direct étranger vers les pays en développement, apportant ainsi les capitaux et le savoir-faire dont ils ont cruellement besoin. Cela fait également baisser les prix relatifs des produits manufacturés grâce à une concurrence accrue et à l'émergence de nouvelles variétés de produits, et relance ainsi le cercle vertueux de la consommation de produits manufacturés. Ces forces créent des possibilités d'emploi, en particulier dans les économies en développement.

Les industries à faible intensité de technologie et à forte intensité de main-d'œuvre constituent actuellement une source importante d'emplois dans les économies en développement. La création de possibilités d'emploi formel et l'augmentation de la demande de produits manufacturés contribuent de manière significative à l'augmentation des revenus. Ces possibilités devraient être utilisées pour encourager les investissements en capital humain, comme l'éducation et le développement des compétences, et ainsi favoriser l'augmentation de la productivité en renforçant la capacité de mettre en œuvre de nouvelles innovations technologiques dans l'avenir. Les groupes marginalisés, tels que les jeunes et les femmes, peuvent tirer des avantages considérables d'une industrialisation réussie, ce qui fait du secteur industriel un élément déterminant d'un avenir économique durable et inclusif.

L'autonomisation, par le renforcement des compétences et la formation, est essentielle à la diversification économique, en particulier lorsqu'elle permet aux groupes les plus défavorisés de l'économie, tels que les jeunes, les femmes et les MPME, de participer au commerce international. Toutefois, les progrès ne sont pas uniformes car les PMA, les pays sans littoral et les petits États insulaires en développement se heurtent à des difficultés particulières, tout comme les États fragiles et touchés par des conflits. Pour ces économies comme pour d'autres, la diversification économique est inextricablement liée à l'élévation des niveaux de productivité résultant de la réaffectation des ressources économiques à l'intérieur des différents secteurs de l'économie et entre ces secteurs.

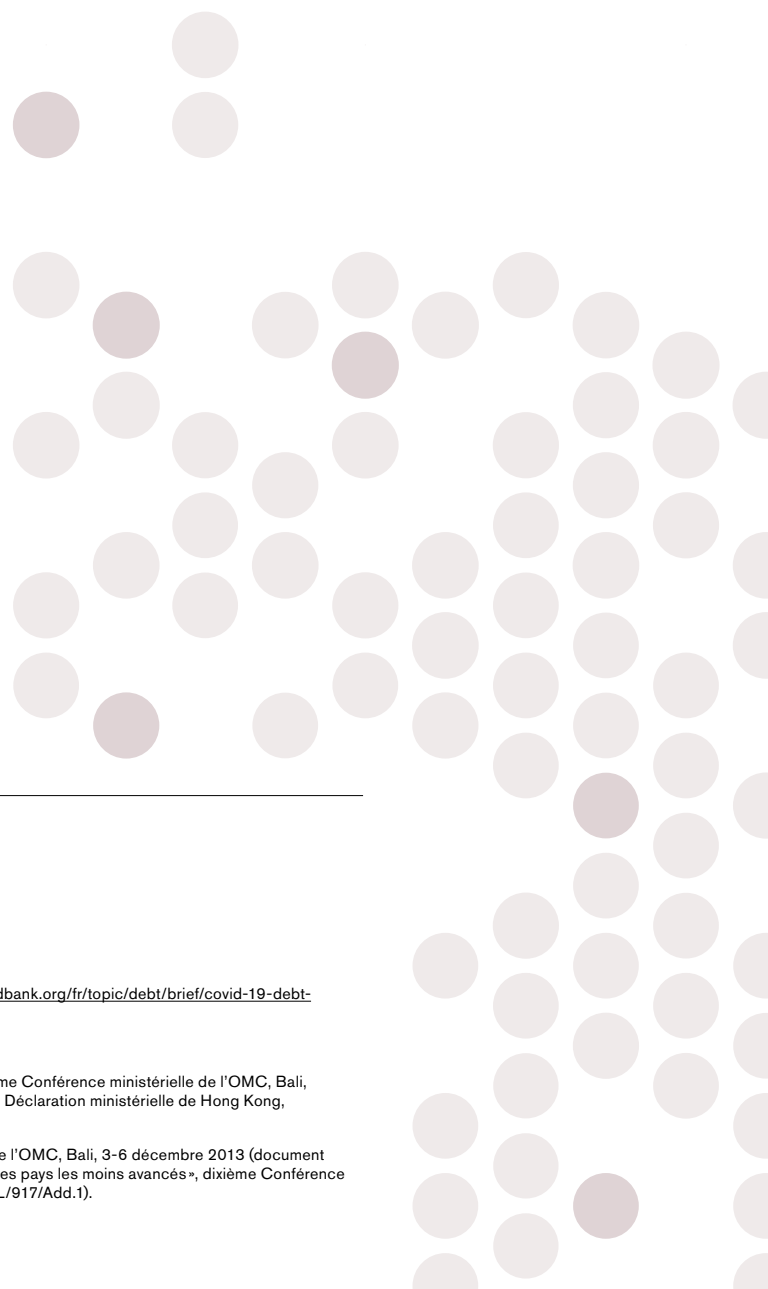
La croissance passée du secteur manufacturier et des secteurs de services connexes a absorbé un grand nombre de travailleurs. Ce processus accroît l'emploi et contribue à la prospérité. Toutefois, après plusieurs décennies d'«hypermondialisation», le monde pourrait entrer dans une période caractérisée par un ralentissement de la croissance du commerce des produits physiques et par une baisse des flux d'investissement étranger direct. En outre, l'automatisation et la numérisation accrues des processus de production modifient la nature des activités manufacturières et l'avenir de l'industrialisation. Il est probable que, là où il existe un potentiel d'expansion du commerce, la composante services soit significative. Des mesures visant à empêcher que des restrictions concernant les services affaiblissent ces perspectives de croissance sont nécessaires.

Le développement du secteur manufacturier est souvent associé à une augmentation des émissions nocives de gaz à effet de serre et à l'exploitation intensive des ressources naturelles. Toutefois, en utilisant des progrès technologiques dans les procédés et les structures de production, il est possible d'élaborer des stratégies permettant d'éviter les compromis environnementaux. Il est indispensable de garantir le transfert des innovations vertes et des connaissances pertinentes des pays à revenu élevé vers les pays à faible revenu. Cela permettra aux pays en développement en particulier de bénéficier des technologies existantes et de mettre en œuvre des processus de production respectueux de l'environnement.

L'industrialisation étant un phénomène hétérogène, son évolution se caractérise par un processus d'automatisation. Il est donc nécessaire d'avoir une vision d'ensemble précise pour évaluer les effets réels de ce processus sur la structure de l'emploi. Il s'avère qu'en dépit des effets négatifs directs sur l'emploi dans certaines industries les effets sur la demande et les effets entre industries peuvent avoir un impact positif net et donc créer des possibilités d'emploi. En outre, mettre fortement l'accent sur le développement du capital humain et accélérer l'adoption des technologies peut transformer l'incertitude liée à ce nouveau paradigme en possibilités, en particulier pour les pays en développement.

Enfin, il existe trois considérations politiques clés pour la transformation structurelle en faveur d'un développement industriel inclusif et durable : premièrement, pour développer les capacités dans les industries concernées, il convient de mettre en place des politiques visant à favoriser le développement des capacités de production dans les entreprises et à améliorer la redistribution des facteurs de

production entre entreprises. Deuxièmement, pour capter la demande intérieure et la demande étrangère, les décideurs doivent investir et créer un climat des affaires qui permette la réalisation efficace des possibilités de développement. Troisièmement, comme indiqué plus haut, la politique industrielle peut faire beaucoup pour encourager l'inclusion et la durabilité dans le processus d'industrialisation.



1 Voir <https://au.int/fr/agenda2063/vue-ensemble>.

2 Voir [https://www.unido.org/sites/default/files/2017-11/IDDA\\_III\\_Resolution.pdf](https://www.unido.org/sites/default/files/2017-11/IDDA_III_Resolution.pdf).

3 Voir le document officiel de l'OMC portant la cote WT/COMTD/AT/W/81.

4 Voir [https://www.wto.org/french/news\\_f/news20\\_f/aid\\_07jul20\\_f.htm](https://www.wto.org/french/news_f/news20_f/aid_07jul20_f.htm).

5 Les chiffres sont tirés du Portail de suivi des ODD. Voir <https://sdgtrade.org/fr/indicators/8-a-1/BC/1/>.

6 Les chiffres sont tirés des estimations de la Banque mondiale concernant l'ISSD. Voir <https://www.worldbank.org/fr/topic/debt/brief/covid-19-debt-service-suspension-initiative>.

7 L'« UC » est l'unité de compte, la monnaie officielle des projets de la BAfD.

8 « Accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent pour les pays les moins avancés », neuvième Conférence ministérielle de l'OMC, Bali, 3-6 décembre 2013 (document officiel de l'OMC portant la cote WT/MIN(13)/44-WT/L/919); Annexe F, Déclaration ministérielle de Hong Kong, 22 décembre 2005 (document officiel de l'OMC portant la cote WT/MIN(05)/DEC).

9 « Règles d'origine préférentielles pour les pays les moins avancés », neuvième Conférence ministérielle de l'OMC, Bali, 3-6 décembre 2013 (document officiel de l'OMC portant la cote WT/L/917. Décision de Nairobi : « Règles d'origine préférentielles pour les pays les moins avancés », dixième Conférence ministérielle de l'OMC, Nairobi, 15-18 décembre 2015 (document officiel de l'OMC portant la cote WT/L/917/Add.1).